

OUA

Au Burundi, le pire reste à venir si les droits de l'homme continuent d'être bafoués

Index AI : IOR 63/04/96

Yaoundé

Les représentants d'Amnesty International présents à la réunion du soixante-quatrième Conseil des Ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui se tient à Yaoundé, Cameroun, du 1^{er} au 5 juillet 1996, engagent vivement les États africains à prendre des mesures concrètes pour mettre fin aux violations massives des droits de l'homme observées au Burundi.

« Des centaines de civils, aussi bien tutsi que hutu, sont tués chaque semaine au Burundi par les militaires et des groupes armés, a déclaré Amnesty International. Si l'OUA ne propose pas de recommandations audacieuses permettant à la communauté internationale de prendre le relais, la situation continuera de se dégrader rapidement. Le pire reste peut-être à venir. »

L'organisation mondiale de défense des droits de l'homme se félicite de la priorité accordée au Burundi au cours de la rencontre. Dans son rapport, le secrétaire général de l'OUA, Salim Ahmed Salim, a souligné le caractère alarmant de la situation au Burundi. Dans le même temps, une réunion des États concernés de la région des Grands Lacs étudie la demande faite par le Burundi pour obtenir une aide humanitaire et une assistance en matière de sécurité.

« Le Conseil des ministres doit tenir compte du fait que toutes les précédentes initiatives de paix ont échoué parce que la question des droits de l'homme n'avait pas été traitée, a ajouté Amnesty International. Pour que les tentatives de conciliation aboutissent, il est indispensable que soit abordé le problème des violations des droits garantis par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Il ne peut y avoir de règlement définitif du conflit si aucune mesure n'est prise pour mettre un terme aux atteintes aux droits de l'homme, enquêter sur les violations perpétrées et traduire les responsables en justice. »

Le refus d'aborder cette question, dans la région des Grands Lacs comme dans d'autres pays d'Afrique, est responsable du nombre croissant – 9 millions – de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Des millions de personnes qui ont fui leur foyer craignent d'y retourner : la faute en revient à l'absence de réelles garanties contre les exécutions extrajudiciaires, la torture, les "disparitions" et les procès iniques.

En raison de l'urgence de la situation au Burundi, la réunion de l'OUA doit clairement montrer la voie à la communauté internationale en recommandant, à l'usage des Nations unies et des ses États membres, l'adoption de mesures concrètes destinées à faire cesser les massacres. Devraient figurer au nombre de ces recommandations :

- Des mesures visant à assurer l'impartialité des forces de sécurité et des autorités judiciaires, et à permettre à ces dernières d'ouvrir des enquêtes impartiales sur les violations des droits de l'homme ;
- la surveillance des transferts au profit des groupes armés et des forces gouvernementales, dans le domaine de l'armée, de la sécurité et de la police, pour empêcher qu'ils ne servent à de nouvelles atteintes ; l'utilisation de leur influence pour donner un coup d'arrêt aux fournitures et transferts qui pourraient être employés pour commettre des violations des droits de l'homme ;
- le droit garanti pour tous à une égale protection de la loi, et le droit, pour les accusés, à un procès équitable dans un délai raisonnable ;
- la garantie d'une enquête rigoureuse pour toute allégation de complicité entre les forces gouvernementales et les groupes armés, lorsque cette complicité a pour but de perpétrer des

exactions, et la garantie du démantèlement des forces paramilitaires illégales ;

- la publication du rapport de la commission d'enquête de l'ONU relatif à l'assassinat, en octobre 1995, de l'ancien président Melchior Ndadaye et aux massacres qui ont suivi ;
- la nécessité de faire dépendre tout accord politique de la protection des droits de l'homme, et, en particulier, de la promesse d'adopter une réforme institutionnelle destinée à créer un véritable cadre pour les droits de l'homme ;
- l'apport par l'Union européenne des fonds qu'elle s'était engagée à réunir pour permettre l'augmentation du nombre des observateurs chargés de veiller au respect des droits de l'homme (ils sont actuellement cinq sur place).

Amnesty International exhorte les États membres de l'OUA à faire montre de leur engagement en faveur d'un règlement rapide de

la crise burundaise, en participant activement à toutes les initiatives prises par l'ONU et en fournissant le personnel et autres ressources pour ces dernières.

« La situation au Burundi constitue un défi à la crédibilité et à l'efficacité de l'OUA et des Nations unies », a conclu l'Organisation. 1